

MA MÈRE ET L'ALCOOL

Par Profil supprimé Postée le 31/07/2015 21:48

Bonjours , alors voilà ma situation est compliquer .. Ma mère à des soucis d'alcoolémie . Depuis 6 ans elle est tomber dedans du à un choque émotionnelle avant ma mère c'était mon père qui était alcoolique j'avais 8 ans quand mon père buvée et frapper sur ma mère parfois .. Ensuite il a ue une grosse prise de et à tout aretter 4 ans plus tard donc j'avais 12 ans !! Maintenant il ne bois qun verre ou deux lors des fêtes . Et maintenant c'est ma mère qui est devenu alcoolique mais c'est grave elle boit du whisky pure jusqu'à 70cl par jours c'est fou est pas humain pour moi .. Pourtant il y a deux ans elle a fait une tentative de suicide et à était hospitaliser et en cure 3 mois j'en n'ai énormément souffre toute aller pour le mieux quand elle et sorti et 2 mois après elle à recommence en promettant que se serais juste le weeckend de temps en temps et la c'était foutu c'est encore pire qu'avant elle prend des exomile avc sa et des traitemnt contre l'alcool qui ne fait plus aujn effet et déend agressive avec tout le monde elle veut plus qu'on vienne chez elle plus envie de rien y'a encore mon petit frère et ma petite sœur dont je me suis occuper pendan toute ses année j'ai 22 ans et sa me fait de la peine de les voir malheureux !!! Aider moi svp quesque je peut faire ??? Je sais plus sachant qu'elle refuse la cure et mon père ne l'aide pas l'enfonce encore plus

Mise en ligne le 03/08/2015

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi et ce grand sentiment d'impuissance que vous éprouvez. Ce n'est vraiment pas facile de voir un proche aller si mal, d'autant plus quand cela dure depuis des années. Visiblement votre mère est suivie, au moins par un médecin, puisque vous nous dites qu'elle prend des traitements. Ce suivi ne semble malheureusement pas suffisant, soit parce que ces traitements ne sont pas ou plus adaptés, soit parce que votre mère aurait besoin d'un autre type de suivi en parallèle...

Il n'y a bien sûr que votre mère qui pourrait dire à un professionnel ses difficultés de manière à ce qu'une prise en charge plus adaptée puisse lui être proposée, d'ailleurs il ne s'agirait peut-être pas obligatoirement d'une cure si elle ne s'y sent pas prête. Si ce n'est pas déjà le cas, elle pourrait commencer par se rendre régulièrement à des rendez-vous en centre d'alcoologie pour rencontrer un médecin alcoologue et/ou un psychologue.

Ce que vous pouvez faire directement pour votre mère peut vous paraître assez limité, et c'est aussi ce qui est très difficile à admettre, mais même si l'envie ne vous en manque pas vous ne pourrez pas résoudre ses difficultés à sa place. Il nous semble en revanche primordial que vous puissiez vous donner les moyens de continuer à mener votre vie le plus "sereinement" possible et, si vous en éprouvez le besoin, pourquoi pas vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour être vous même soutenue et épaulée.

La plupart de ces centres propose effectivement de recevoir les proches pour les conseiller, pour les aider à faire face. Nous comprenons que vous soyez peinée et inquiète pour votre petit frère et votre petite sœur qui vivent encore au domicile de vos parents, vous semblez avoir beaucoup assumé pour eux mais vous aussi avez peut-être besoin que l'on s'occupe de vous.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des consultations spécialisées de votre ville qui proposent de l'aide aux proches. Ces consultations sont bien sûr confidentielles et gratuites, nous vous encourageons vivement à ne plus rester seule face à cette situation et à prendre contact avec l'un de ces centres.

Parrallèlement à ces centres de soins, vous pourriez également trouver du soutien en participant à des réunions organisées par l'association Al Anon qui vient en aide aux personnes souffrant de l'alcoolisme d'un parent ou d'un proche. Il existe même pour votre frère et votre soeur plus jeunes des réunions mises en place qui s'adressent spécifiquement aux pré-adolescents ou adolescents: les réunions Alateen. Voici les coordonnées de la permanence Alateen pour votre région: 01 42 81 97 05.

Alateen propose également des tchats (lorsqu'on ne peut pas se déplacer) qui permettent d'échanger par le biais d'internet et d'obtenir de l'aide, du soutien en toute sécurité. Vous retrouverez toutes ces informations sur leur site.

Al Anon, pour les adultes, est présent à Strasbourg en centre ville, et il existe une permanence téléphonique. N'hésitez pas à les contacter pour évoquer avec eux votre situation.

Nous espérons que vous trouverez à partir de ces différentes pistes une aide réelle face aux difficultés que vous connaissez.

Nous restons évidemment à votre disposition si vous souhaitez revenir vers nous pour prendre le temps d'échanger plus précisément sur la situation de votre mère et les difficultés familiales qui en découlent. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat.

Prenez soin de vous,

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS

11 rue Louis Apffel
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 35 61 86

Site web : www.alt-67.org

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf jeudi matin.

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf jeudi matin.

Centre : Espace Accueil sans rdv pour des personnes en situation de précarité, marginalisées le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 14h (un atelier repas est proposé ce jour-là sur inscription), le jeudi de 14h à 17h, le v

COVID -19 : Juin 2022: Accueil sur rendez-vous sur place.

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE - CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE

1, place de l'Hôpital
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 11 60 01

Site web : www.chru-strasbourg.fr/prise-en-charge-des-addictions/#le-ce

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Substitution : Accueil des patients pour un traitement de substitution à la Méthadone le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h avec ou sans rendez-vous..

Accueil du public : Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h. Permanence d'accueil pluridisciplinaire sans rendez-vous, par ordre d'arrivée, le jeudi de 9h à 11h, pas de délivrance d'ordonnance sur cette permanence.

Consultat° jeunes consommateurs : A la Maison des Adolescents, 23 rue de la Porte de l'Hôpital, 03 88 11 65 65. Au CSAPA un mardi matin par mois.

Voir la fiche détaillée

CSAPA ITHAQUE

12, rue Kuhn
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 52 04 04

Site web : www.ithaque-asso.fr/soins

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Accueil du public : Lundi et mardi de 9h à 11h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 11h et de 15h à 19h, jeudi de 9h à 11h et de 14h à 17h, vendredi de 14h à 17h.

COVID -19 : Juin 2022: Accueil sur place, sur rendez-vous.

Voir la fiche détaillée